

Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours

Définition, pratiques et propositions

1. Éléments de définition

En juillet 2019, la France par un vote à l'Assemblée nationale a promulgué une nouvelle loi pour contrer le discours de haine en ligne¹. En effet, la circulation accrue de tels discours a attiré l'attention des institutions, mais aussi des chercheurs.e.s venant de plusieurs disciplines (Citron et Norton 2011 ; Jane 2014 ; Brown 2009 ; Assimakopoulos, Baider et Millar 2017 ; Awan 2014, 2016). Mais qu'est-ce que le 'discours de haine' ? Il existe plusieurs définitions adoptées par les organismes internationaux, et elles varient considérablement quant aux éléments définitoires de celui-ci. Certaines font référence à une *incitation* à la haine et à la violence, ainsi la définition adoptée par la Commission Européenne (2016) ; d'autres évoquent des discours de dénigrement ainsi la définition du Conseil de l'Europe qui considère le discours de haine comme englobant « toutes les expressions qui propagent, incitent, encouragent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou toute autre forme de haine fondée sur l'intolérance »². Cette dernière définition met en exergue des formes spécifiques d'intolérance (haine raciale, xénophobie, antisémitisme) ce qui est aussi le cas de la définition adoptée par la Commission, évoquée plus haut (cf. la décision cadre du Conseil 2008/913/JHA).

Pourtant, comme les études de ce numéro l'attestent, le discours de haine ne peut être limité ou même compris comme d'abord relevant de la xénophobie ; il englobe en effet non seulement l'homophobie (Moïse et Hugonnier ; Lorenzi Bailly et Guellouz dans ce numéro), mais peut aussi prendre pour cible toute personne qui symbolise une différence représentant ainsi une communauté exogroupe (Chakraborti 2015, Brown 2018, Baider sous presse). Ainsi, Chakraborti (2015) a mené des interviews de plus d'un millier de victimes soit de discours de haine,

1. https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/07/05/haine-en-ligne-que-contient-la-proposition-de-loi-dont-l-assemblee-vient-de-terminer-l-examen_5485769_4408996.html

2. Moïse et Hugonnier ont adopté par exemple une définition du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui couvre les communautés citées, mais aussi les manifestations de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, *des immigrés et des personnes issues de l'immigration* » (Weber 2008 : 3, nos italiques).

soit de crimes de haine. Il conclut que nombre d'expériences extrêmement traumatisantes (celles-ci comprenant des attaques physiques persistantes, harcèlement, abus en ligne, etc.) ont été subies par des personnes qui ne sont pas incluses dans la décision cadre de l'Union européenne. De fait, les caractéristiques des victimes de tels abus ont été ressenties comme différentes et punies pour cela pour des raisons très diverses (apparence inhabituelle, convictions non conventionnelles, etc.) et incluent tout marqueur identitaire, superficiel ou non (Chakraborti 2015 : 1738). La loi adoptée par la France évoquée plus haut a pris en considération en partie cette diversité des victimes. Elle condamne, en effet, non seulement des messages incitant à haïr, à discriminer ou à commettre des violences sur des personnes en fonction de l'ethnie, la nationalité, la « race » ou la religion, mais prend aussi en compte des messages ayant pour cible des communautés définies par leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur catégorie sexuelle. Les messages constitutifs de harcèlement sexuel sont aussi inclus dans ces catégories ajoutées à celles reconnues par le Conseil de l'Europe. Les autres insultes et comportements haineux ne sont pas forcément légaux mais cette nouvelle loi ne s'y applique pas.

Une telle ouverture à d'autres catégories confirme que le *discours de haine* peut être défini comme toute manifestation discursive ou sémiotique incitant à la haine, qu'elle soit ethnique, raciale, religieuse, de genre ou d'orientation sexuelle, ainsi le discours identitaire contre les migrants, les apologies des crimes de guerre, les propos homophobes ou sexistes (voir aussi Moïse et Hugonnier dans ce numéro). Ces thématiques pouvant être accompagnées de formulations violentes, en ce sens leur identification, analyse et déconstruction relèveraient alors des recherches consacrées aux insultes et à la violence verbale (Fracchiola, Moïse, Romain et Auger 2013).

2. Discours de haine dissimulée

Cependant, les discours de haine peuvent être aussi masqués et s'accompagner ou non de violence verbale, c'est ce qui est appelé le discours de haine dissimulée. Leur performativité n'en reste pas moindre comme l'illustrent les exemples donnés dans les témoignages de victimes (Moïse et Hugonnier dans ce numéro), les posts ironiques (Lorenzi Bailly et Guellouz dans ce numéro) entre autres. En effet, certaines figures discursives contribuent à l'intensité affective et à la véhémence mais de manière insidieuse (Rinn 2009 : 336). De tels discours d'exclusion peuvent se manifester à l'aide de textes ou d'images (ainsi les textes et images partagés sur *Face Book* dans l'étude de Awan 2016), envisagés comme narrations ; ils reposent souvent sur des mythes comme celui des chiffres qui 'parlent d'eux-mêmes', des métaphores ou des néologismes comme immigration = invasion, migrant = parasite (sur lesquels se focalise Camille Bouzereau dans ce numéro), des stéréotypes ou des représentations négatives, comme ceux de menace et d'insécurité menant à une confrontation Eux/Nous (voir par exemple l'étude de Renaut et Ascone dans

ce numéro) ou bien l'hystérie comme caractéristique attribuée aux femmes qui est au centre du travail de Giuseppina Sapiro. Ils surviennent dans la vie quotidienne à partir de faits anodins, ainsi la catégorisation genrée de certains jeux et jouets, thématique de l'article de Nolwenn Lorenzi Bailly et Mariem Guellouz dans ce numéro. Ces discours reposent aussi sur des phénomènes d'intertextualité (ainsi la reprise des discours de leaders nazis), sur « du déjà dit », « du pré-construit » ou du « prêt à penser » (Wodak 2015 ; Amossy et Herschberg-Pierrot 1997 ; Schmitt 1996 ; Authier-Revuz 1982 ; Pêcheux 1975), ainsi l'argument de la scientificité de la procréation contre l'homosexualité, comme l'illustre l'analyse de Nolwenn Lorenzi Bailly et Mariem Guellouz ainsi que celle de Claudine Moïse et Claire Hugonnier, ou bien sur des actes de langage favorisant un certain ethos et des dispositions à agir (Rabatel 2015) comme le démontre la contribution de Laurène Renaut et Laura Ascone.

Le sarcasme et l'humour s'avèrent dans ce cadre des armes privilégiées qui masquent la haine, ainsi l'humour décelé dans les discours islamistes extrémistes (Rinn 2009), dans les discours néo-nazis (Baider et Constantinou 2017) et dans les discours homophobes (Lorenzi Bailly et Guellouz dans ce numéro). Par ailleurs, ces moyens discursifs servent à déconstruire les identités sociales (Lockyer et Pickering 2008 ; Pérez 2017), tout en permettant de légitimer, naturaliser voire innocenter l'incitation à l'insulte, au mépris et à la discrimination (Lockyer et Pickering 2008 : 811). Cependant, même si les mécanismes de l'humour et du sarcasme contribuent à favoriser une montée en tension, ils peuvent aussi être employés à atténuer celle-ci (Musolff 2016 ; Amossy 2009 ; Desmons et Paveau, 2008 ; Amossy 1997 ; Grimshaw 1990). D'autres stratégies discursives indirectes impliquent le détournement de propos dans la circulation des informations sur la Toile (Richardson et Wodak 2009), ou de slogans tels que 'des emplois français pour les Français' ou 'immigration choisie' (Brilliant 2011). De fait, même si ces expressions ne disent pas explicitement la haine, elles cultivent à la fois une politique d'exclusion économique ou sociale et une « ambivalence calculée » (Richardson et Wodak 2009 : 262), qui ouvrent la porte à un racisme plus pernicieux. Des partis résolument extrémistes peuvent reprendre ces slogans – devenus légitimes avec l'utilisation qu'en font des autorités dites démocratiques – mais en en détournant leur sens originel.

Ces discours violemment discriminatoires en soi, mais qui opèrent à couvert, ont fait l'objet de recherches dans le milieu anglo-saxon notamment au sein de la communauté des chercheurs en *Critical Discourse Analysis* (Assimakopoulos, Baider et Millar 2017 ; Ben-David et Matamoros-Fernández 2016 ; Shepherd *et al.* 2015 ; Wodak et Richardson 2013 ; Richardson et Wodak 2009 ; Reisigl et Ruth 2001). Les recherches francophones sur de tels discours (Aubry et Turpin 2012 ; Faye 2004) se concentrent de plus en plus sur les interactions sur la Toile (Barats 2013 ; Tisseron 2011 ; Hérault et Molinier 2009). Des appels à contribution récents sur des sujets annexes confirment l'urgence de la réflexion soulignée par Rinn (2008, 2009), tels que le numéro de *Mots* (2018) consacré aux discours racialisants, le

colloque *Stigmatiser* (2017) et le numéro 8 de *Studii de lingvistica* (2018) consacré au discours sur l'immigration, particulièrement propice à l'appel à la haine (cf. les travaux de Wodak 2015 *inter alia* ; de Van Dijk 2006 *inter alia*). Plusieurs numéros de *Semen* (Auboussier 2015 ; Amossy et Burger 2011 ; Moïse et Opréa 2015) ainsi que des groupes de recherche (Fracchiolla, Moïse, Romain et Auger 2013 ; Moïse et Romain, 2010 ; Moïse 2006, 2012 *inter alia*), travaillant d'un point de vue interactionnel la violence verbale, parfois échangée par courriel, ont identifié le rôle central des rapports de pouvoir et montré que la violence 'détournée' permet des effets perlocutoires similaires à la violence déclarée, mais sans 'perdre la face' (Moïse et Opréa, 2015). Au fur et à mesure des échanges se construisent ainsi des processus de catégorisation qui font et défont l'objet de la discussion, l'identité des sujets participants et des tiers.

Dans ce contexte, le discours de haine dissimulée pourrait donc ici être défini comme toute manifestation discursive ou sémiotique pouvant de manière implicite ou masquée inciter à la haine, à la violence et/ou à l'exclusion de l'autre. Comme noté précédemment, il peut impliquer la mobilisation des mythes, du déjà dit, ou du préconstruit, mais il perpétue, construit ou renforce des stéréotypes et des préjugés ; dans cette dynamique dialogique, le discours de haine dissimulée peut se mettre au service d'une « visée argumentative » (Amossy 2000) et incitative dans sa dimension perlocutoire, pour faire d'abord croire et ensuite « faire faire » (Rabatel 2015 ; Amossy et Koren 2010 ; Hailon 2010 ; Charaudeau 2009, 2011 ; Banks 2007). À dire vrai, « lorsqu'on argumente, on vise certes à justifier un point de vue mais cette visée justificatoire s'accompagne d'une visée de positionnement du discours par rapport à un autre discours [...] que l'on désignera par l'étiquette de *contre-discours* pour bien marquer sa fonction structurante dans l'argumentation » (Micheli 2012 : 12). Plus précisément, si nous reprenons la définition d'Amossy, l'argumentation peut être appréhendée comme un ensemble de « moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur ses allocutaires en tentant de les faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement de susciter leur réflexion sur un problème donné » (Amossy 2000 : 29).

3. Contributions à l'étude des contre-discours

Les travaux qui font l'objet de cette livraison de *Semen* analysent et déconstruisent ces processus langagiers explicites ou implicites d'exclusion, d'insulte et d'oppression de la part des parents, des internautes, de la presse envers les individus qui incarnent la différence. Ces processus d'aliénation (notre traduction de l'expression anglaise *othering*) ont pour effet perlocutoire des sentiments de honte et d'humiliation chez les personnes ainsi harcelées et marginalisées. Comment prévenir ces discours de déshumanisation, de marginalisation et de haine ? Comment répondre à ceux-ci ? Nous pensons que travailler sur les réponses possibles permet

d'envisager des mesures proactives. Ainsi ces réponses peuvent avoir des visées argumentatives différentes, et soutenir notamment deux positionnements rhétoriques : d'une part, nous avons le positionnement d'un combat en quelque sorte pied à pied ou corps à corps, qui est exemplifié par l'usage de contre-arguments comme le font les contre-discours évoqués plus haut ; d'autre part, nous pouvons proposer une alternative, dans un mouvement de connivence et d'empathie (Moïse et Hugonnier dans ce numéro) afin de persuader, de modifier le point de vue, d'offrir un objet de réflexion, de délégitimer ce qui est présenté comme allant de soi, de 'courager' un positionnement alternatif (Rabatel 2015), ce sont les objectifs et le moyens mis en place par les discours alternatifs. Ces manifestations alternatives peuvent proposer et encourager des images du monde ou de soi, nouvelles ou concurrentes (Carbou 2015) sans pour cela s'opposer formellement au discours de l'interlocuteur.

C'est à ce titre que les contributions réunies dans cette livraison de *Semen* adoptant des approches théoriques et méthodologiques différentes cherchent à interroger tant les manifestations discursives de la haine *dissimulée* que celles contre-discursives au discours de haine explicite ou implicite. Le numéro réunit ainsi six contributions qui explorent, d'une part la haine dissimulée dans les discours politiques, institutionnels ou médiatiques (celles de Sapio, de Lorenzi Bailly et Guellouz, et de Bouzereau), d'autre part trois études relatant des initiatives de contre-discours et de discours alternatifs (celles de Renaut et Ascone, de Varga et de Moïse et Hugonnier).

Les discours médiatiques sont abordés avec l'étude outillée de Giuseppina Sapio des articles relatant des féminicides (ou fémicides³), analyse qui déconstruit les instances discursives de haine dissimulée telles qu'elles se déploient dans l'espace médiatique autour de 'crimes de passion'. Prenant comme exemple « l'affaire Daval »⁴, Sapio note les expressions de l'avocat du meurtrier qui consistent soit à mitiger la gravité du meurtre (son client ne serait « ni meurtrier », « ni assassin », « ni un mauvais homme », mais « un type formidable » avec une « grande sensibilité »), soit à attribuer une part de responsabilité à la victime (*victim blaming* cf. Henning et Holdford 2006) ; ainsi aurait-il été « rabaissé » par une femme à la personnalité « écrasante » et serait « jugé pour trois ou quatre secondes de sa vie ». Même si cette argumentation fait polémique, elle illustre pourtant les procédés identifiés par les spécialistes depuis que de tels procès sont étudiés (Matoesian 1993 ; Ehrlich 2001 ; Bard et al. 2002 ; Ponterotto 2014). G. Sapio, reprenant les propositions de Krieg-Planque (2009) quant à la formule, tâche de démontrer que la presse joue le jeu des discours tendancieux entendus lors des procès pour viols ou féminicides. Elle se focalise sur les emplois des expressions repérées comme fréquentes et spécifiques dans un corpus d'articles parus dans la presse française, nationale et locale. L'auteure montre que des expressions comme « crime passionnel », « drame conjugal », ou « coup de folie » sont régulièrement mobilisées par

3. Expression employée par Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les hommes et les femmes, en réaction à ce discours, emploi qui a fait polémique.

4. L'assassinat d'Alexia Daval par son mari Jonathann Daval en 2017.

les médias pour décrire de tels meurtres. Adoptant alors dans un deuxième temps une approche à la fois sémiologique et discursive, Sapio débat de la signification, de la légitimité et de l'ambiguïté de ces tournures. Ainsi l'exploration du corpus montre que la formule « crime passionnel » en particulier, associée à la jalousie, à la vengeance, à l'obsession, semble cristalliser et naturaliser une idéologie machiste, dissimulant le caractère systémique des violences (physiques, verbales, psychologiques, symboliques, etc.) faites aux femmes et au contraire esthétisant le geste meurtrier. Le débat est en effet ouvert quant au bien-fondé ou à la nécessité de reconnaître les discours misogynes ou les actes de féminicide comme des discours de haine illégaux (Richardson-Self 2018 ; Fox, Cruz et Young Lee 2015), ainsi les discours extrêmement misogynes de certains rappeurs (Weitzer et Kubrin 2009) allant à l'encontre des recommandations du Conseil de l'Europe (2016). Celui-ci reconnaît parmi les nombreux facteurs contribuant au discours de haine sexiste, non seulement la prévalence de institutions patriarcales mais aussi :

La diffusion de messages dégradants sur les femmes ou les filles, *les images violentes et hypersexualisées, notamment dans les médias*, et les attentes concernant la sexualité et le rôle des hommes et des femmes dans la société... Les médias sociaux, l'éducation, *les manuels et jouets stéréotypés*, la famille et les cercles sociaux, *ainsi que les arts (cinéma, musique, vidéos, livres)* sont tous influencés par les normes sociales et culturelles existantes. Ils ont donc tendance à *perpétuer les stéréotypes sexistes et à contribuer à la persistance du discours de haine sexiste*⁵ (Conseil de l'Europe, 2016 : 3, nos italiques).

Ces discours non seulement dissimulent le fait que ce sont potentiellement des crimes de haine, car perpétrés sur la base de l'appartenance à une communauté déterminée (les femmes), mais de plus, les expressions employées encouragent les stéréotypes négatifs relatifs aux femmes, justifiant implicitement les motivations de tels crimes.

Un événement discursif est aussi l'objet de l'étude de Mariem Guellouz et Nolwenn Lorenzi Bailly ; les auteures l'appellent « L'affaire de la poupée ». Cet événement a été déclenché par le tweet d'un père de famille (Guillaume Champeau) qui relatait que son fils de quatre ans voulait une poupée, mais qu'il n'osait pas la demander parce que ce jouet se trouvait sur les pages « roses » du catalogue de Noël. Le tweet a été publié sous le hashtag #stereotypes. Des réactions homophobes violentes et/ou haineuses transforment ce tweet personnel en un débat public où les commentaires vont de l'insulte à la menace et à la haine plus ou moins dissimulée. Les auteures explorent ces manifestations discursives et sémiotiques adoptant une approche définie depuis les années 2000 par les travaux consacrés à la violence verbale (Moïse, Auger, Fracchiolla et Romain 2008 ; Moïse, Meunier et Romain 2015). Les commentaires homophobes sont déconstruits en 'processus constitutifs de pratiques sociales homophobes', en particulier dans leur dimension interactionnelle.

5. <https://rm.coe.int/1680651593>

Pour ce faire, plusieurs notions sont mises en place, ainsi la perspective descriptive relevant de l'analyse conversationnelle (Kerbrat-Orecchioni 2005 *inter alia*) ; la perspective actionnelle dans l'approche pragmatique du langage (Austin 1962 ; Searle 1969), ainsi les notions d'actes menaçants, la théorie de la politesse (Brown et Levinson 1987) avec le concept de face (Goffman 1973) et l'analyse argumentative (Amossy 2008 ; Moïse 2012). Deux corpus sont étudiés à l'aide de ces notions : le premier rassemble les tweets adressés directement à G. Champeau (ou à son fils) et qui sont toujours disponibles sur Twitter ; le second se compose de tweets qui avaient été supprimés par la plateforme, mais que G. Champeau a republiés. La démonstration examine en particulier les stratégies discursives qui font passer des commentaires pouvant être décrits comme appartenant à la catégorie de violence verbale fulgurante (Moïse, Auger, Fracchiolla et Romain 2008) à celle de haine dissimulée.

Camille Bouzereau adopte une approche lexicosémantique pour étudier trois néologismes spécifiques aux discours des dirigeants du Front / Rassemblement National et considérés comme des marqueurs discursifs. L'analyse est d'abord quantitative (Mayaffre 2014) et permet de repérer ces expressions spécifiques aux discours lepéniciens, notamment les mots-valises néologiques UMPS, RPS et les néologismes discriminants, comme « immigration-invasion » et « immigrationnisme ». Leur fonctionnement énonciatif et pragmatique fait l'objet de l'analyse qualitative, sur la base des travaux de Bonhomme (2009), identifiant les inférences. Par exemple, l'analyse du néologisme RPS montre bien que non seulement phonétiquement il peut faire allusion à *herpès*, mais il explicite aussi un continuum « entre disqualification institutionnelle et disqualification insultante ». Si l'insulte inférée ne peut être condamnée pour discours de haine, en revanche, l'emploi de l'amalgame *immigrationnisme* ou du mot composé *immigration-invasion*, lié à la métaphore conceptuelle du parasite, très fréquente dans les discours extrémistes et/ou néo-nazis (Chilton 2005 ; Musolff 2008, 2016 ; Baidier et Constantinou 2014), oppose clairement les Français dits « de souche » et les individus qui ne le sont pas et contribue donc à la diabolisation et déshumanisation de l'autre. Bouzereau propose que de tels néologismes soient candidats au discours de haine dissimulée rappelant que, pour des propos semblables, Nicolas Dupont-Aignan a été jugé pour provocation à la haine ou à la discrimination en 2017 lors de l'évocation de l'« invasion migratoire ».

Avec les interrogations menées dans les articles de Moïse et Hugonnier, de Varga et de Renaut et Ascone nous abordons la deuxième section de ce numéro, se focalisant sur le potentiel des stratégies de contre-discours alternatifs. Plusieurs solutions ou initiatives ont été identifiées, ainsi le témoignage de victimes de discours et de crimes de haine, vu comme discours alternatif (Moïse et Hugonnier), l'humour et le sarcasme du parti hongrois du Chien à Deux Queues pour répondre à la propagande anti-migrants de V. Orbán (Varga) et les différents moyens mis en place par les discours institutionnels antiterroristes (vidéos, narrations) pour contrer l'idéologie de Daesh (Renaut et Ascone).

Laurène Renaut et Laura Ascone se proposent d'interroger les stratégies discursives déployées dans des corpus hétérogènes constitués de plusieurs types de « contre-discours » ; cette triangulation des données (Wodak 2011) permet aussi de formuler à cet égard des recommandations après une étude des opérations sémiо-discursives de détournement de la violence. Le premier corpus regroupe les discours produits par des instances institutionnelles (ici le Ministère de l'Intérieur) pour freiner, dénoncer, enrayer les méthodes de recrutement de Daesh dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le corpus est donc composé d'articles focalisés sur la prévention de la radicalisation djihadiste ainsi que de deux vidéos disponibles intitulées « Ils te disent » et « Toujours le choix » sur la plateforme *stopdjihadisme*. Cette focalisation sur un discours institutionnel, donc un discours dominant associé au pouvoir symbolique (Bourdieu 1991), invite à une réflexion à deux niveaux : tout d'abord ce choix invite à repenser le concept même de contre-discours dans la mesure où la notion de contre-discours est le plus souvent comprise comme discours d'opposition à un discours dominant ou hégémonique (Terdiman 1985 ; Auboussier 2015), ainsi le travail de Varga dans ce numéro. Deuxièmement, ce discours institutionnel est atypique dans la mesure où il n'adopte pas les codes discursifs attendus et ainsi ne respecte pas le lissage de la conflictualité caractérisé par une absence d'argumentation polémique (Oger et Ollivier-Yaniv 2006) (puisqu'il s'agit de s'opposer à des ennemis), ni la dépolitisation (Krieg-Planque et Oger 2010), ni l'évitement du recours aux émotions (Parret 1986). De fait, et de manière explicite, sont mis en scène la violence ou le recours à la menace afin de contrecarrer le discours de Daesh. Elles mettent en regard ce contre-discours à proprement parler c'est avec les contre-discours potentiels que peuvent être les discours mémoriels (portraits nécrologiques de victimes du terrorisme, chansons) et les récits des repentis djihadistes.

En effet, le discours mémoriel répond implicitement au discours djihadiste, en proposant une autre représentation du monde que celle du magazine de l'Organisation État islamique, *Dar al-Islam*. Ce choix refuse consciemment la martyrologie et propose donc un modèle « de confrontation fondé sur l'anti-conflictualité » tout en renforçant une unité nationale. Les témoignages de repentis apportent la dimension du questionnement intérieur de la personne anciennement radicalisée ; ces récits introspectifs proposent eux aussi « un dépassement de l'affrontement « ils »/« nous » par la voix d'un « je » tour à tour divisé et réuni ». Les aspects théoriques (sciences du langage, sciences de l'information et de la communication) et méthodologiques sont diversifiés de par l'hétérogénéité du corpus. L'approche est aussi à la fois quantitative et outillée (Garric et Longhi 2012) notamment à l'aide de logiciels d'analyse sémantique et de statistique textuelle (Tropes, Iramuteq). Les résultats obtenus lors de cette phase d'analyse soutiennent ainsi une étude qualitative approfondie relative à l'expression de la subjectivité (Charaudeau 1992), de l'altérité et de l'émotion.

Le phénomène de contre-discours est également l'objet de la contribution de Renáta Varga qui se focalise sur la situation en Hongrie, ce pays considéré comme

le laboratoire européen du populisme de la droite extrême. C'est un terrain par excellence pour observer la politique de la peur et les discours d'exclusion à travers la stratégie de communication mise en place par le gouvernement hongrois et en particulier le Premier Ministre Viktor Orbán. Dans ce contexte, l'auteure se propose d'investiguer les contre-campagnes du Parti Hongrois du Chien à Deux Queues (MKKP) réalisées entre 2015 et 2017 en réponse aux campagnes anti-migrants du gouvernement hongrois. Les données étudiées incluent un corpus composé des affiches de trois « contre-campagnes », de la documentation publiée sur le site du parti ainsi qu'un entretien de recherche mené récemment par la chercheuse avec le président du parti, le Chien à Deux Queues. Au cœur du contre-discours dénonçant l'absurdité du système politique hongrois notamment en matière d'immigration, sont le Street art et l'humour. La combinaison de ces deux formes d'expression construit un 'contre-monde', dont l'objectif est de représenter tout en le déconstruisant le monde vécu. Cette stratégie de contre-discours s'intègre dans l'identité du parti, qui est elle-même fondée sur l'humour considéré et manié comme à la fois une forme d'expression et une forme de protestation. Les contre-discours (notamment dans les contre-campagnes anti-migrants) s'appuient sur des procédés de détournement, nourris par la proximité de la forme et l'opposition du contenu. Ils mettent aussi en scène une pluralité de voix et de destinataires pour dévoiler la visée manipulatoire des discours d'exclusion du gouvernement. Les messages du MKKP intègrent de manière simple et efficace des références qui fonctionnent comme critiques du système tout en créant un effet de connivence, grâce à l'humour. Cette stratégie, qui allie à la fois les contre-discours et les discours alternatifs, est rassembleuse et permet ainsi le succès de ce projet politique.

S'appuyant sur des données ethnographiques récoltées au sein d'une association à Grenoble (*Le Refuge*), Claudine Moïse et Claire Hugonnier se proposent d'appréhender la notion de contre-discours avec l'étude de treize témoignages écrits de jeunes victimes d'homophobie, diffusés sur le site internet de l'association. L'objectif est de faire face aux discours homophobes circulants et éventuellement même de les prévenir par l'emploi de témoignages d'expériences traumatiques, un genre discursif qui permet la transmission d'une mémoire, mais facilite aussi la résilience pour les victimes. En s'appuyant sur les différentes réflexions autour du discours de haine homophobe, notamment implicite, détourné ou dissimulé, et après avoir théorisé, du point de vue des hégémonies et des idéologies, la notion complexe de contre-discours (Angenot 1989 ; Auboussier 2015 ; Emcke 2017), Moïse et Hugonnier, à l'aide de l'analyse du corpus, se proposent de redéfinir les contours de la notion de contre-discours et de discours alternatif. Les auteures avancent que bien que les deux types de discours aient la même visée, qui consiste à faire face aux discours de haine, ils ne semblent pas mettre en place les mêmes stratégies. En effet, si le contre-discours se veut dans l'offensive et l'opposition explicitement identifiée et identifiable, le discours alternatif emprunte différents chemins dans le but d'apporter de manière détournée une autre vision du réel. En particulier, les auteures notent que

le corpus récolté au sein de l'association a la vertu du genre testimonial. En ce sens, les témoignages ne sont pas des contre-discours polémiques, mais s'avèrent des discours alternatifs. Ces témoignages vus comme discours alternatifs par excellence remplissent donc une mission mémorielle pour ne pas laisser dans l'oubli la violence vécue, citoyenne et pour tenter de faire évoluer les représentations, les stéréotypes, causes d'exclusion et de rejet de l'autre. Ces discours disposent également d'une valeur intime pour libérer sa propre parole dans une affirmation libératrice de soi.

Ce numéro interroge les notions de discours de haine dissimulée et leurs contre-discours à partir d'exemples concrets analysés dans le cadre d'un modèle argumentatif, rhétorique, énonciatif ou sémiotique (Auboussier 2015 ; Amossy 2014 ; Micheli 2012). Les exemples ont été choisis pour leur spécificité dans les propositions de contre-attaque argumentative, rhétorique, énonciative et sémiotique visant les avatars de la haine *dissimulée*. Ces analyses déconstruisent « le discours pour en retrouver les composantes et reconstruire, derrière la concrétisation matérielle de surface, le modèle qui la sous-tend et la logique qui la met en mouvement [...] » (Amossy 2012 : 8).

De par la diversité des données analysées, la pluralité des approches méthodologiques et la richesse des réflexions relatives aux discours de haine que ce numéro rassemble, nous espérons qu'il sera une vraie ressource pour les chercheur.e.s en analyse de discours, en information-communication ainsi que pour les spécialistes des discours discriminatoires.

Bibliographie

- AMOSSY R., (1997), « Cliché et pathos : l'instigation à la violence », in RAYNAUD C. & VERNON P. (dir.), *Fonctions du cliché. Du banal à la violence*. Tours : Graat, 15-28.
- AMOSSY R., (2000), *L'Argumentation dans le discours. Discours politique, Littérature d'idées, Fiction*. Paris : Nathan Université.
- AMOSSY R., (2008), « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires », *Argumentation et Analyse du discours*, 1, <https://journals.openedition.org/aad/200>.
- AMOSSY R., BURGER M., (2011), *Polémiques médiatiques et journalistiques. Les Discours polémiques en question*, Semen, 31.
- AMOSSY R., HERSCHBERG-PIERROT A., (1997), *Stéréotypes et cliché*. Paris : Nathan universités.
- AMOSSY R., KOREN R., (2010), « Argumentation et discours politique », *Mots*, 94, 13-21.
- ANGENOT M., (1989), « Hégémonie, dissidence et contre-discours. Réflexions sur les périphéries du discours social en 1889 », *Études littéraires*, 2, 11-24.
- ASSIMAKOPOULOS S., BAIDER F., MILLAR S., (2017), *Online Hate Speech in the European Union: A Discourse-Analytic Perspective*, Cham, Springer Briefs in Linguistics.
- AUBOUSSIER J. (dir.), (2015), *Discours et contre-discours dans l'espace public*, Semen, 39.
- AUSTIN J.L., (1962), *How To Do Things With Words*. Oxford : Oxford University Press.

- AUTHIER-REVUZ J., (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive, éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 26, 91-151.
- AUBRY L., TURPIN B. (dir.), (2012), *Victor Klemperer, Repenser le langage totalitaire aujourd'hui*. Paris : CNRS Éditions.
- AWAN I., (2014), « Islamophobia and Twitter: A Typology of Online Hate against Muslims on Social Media », *Policy & Internet*, 6, 133-50.
- AWAN I., (2016), « Islamophobia on Social Media : A Qualitative Analysis of the Facebook's Walls of Hate », *International Journal of Cyber Criminology*, 10 (1), 1-20.
- BAIDER F., (2019), « Deconstructing on-line violence, constructing counter-narrative: migration, discourse analysis and emotions » in LEE P. (ed.), *Within the Knot : Liberal Arts Perspectives on Globalization and Transnationalism*. Cambridge : Cambridge Scholar Press, 61-70.
- BAIDER F., (2020), « Pragmatics Lost? A Review of Hate speech approaches », *Special issue on hate speech, Pragmatics and Society*.
- BAIDER F., CONSTANTINOU M., (2014), « How to Make People Feel Good when Wishing Hell: Golden Dawn and National Front Discourse, Emotions and Argumentation », in ROMERO-TRILLO J. (dir.), *New Empirical and Theoretical Paradigms Series: Yearbook of Corpus Linguistics and Pragmatics*. Dordrecht : Springer, 179-210.
- BAIDER F., CONSTANTINOU M., (2017), « 'Burn the antifa traitors at the stake...' Transnational political cyber-exchanges, proximization of emotions », in KECSKES I., ASSIMAKOPOULOS S. (dir.), *Current Issues in Intercultural Pragmatics*. Amsterdam : Benjamins, 75-102.
- BARD C., CHAUVAUD F., PERROT M., PETIT J.-G. (dir.), (2002), *Femmes et justice pénale XIX^e-XX^e siècles*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- BANKS D., (2007), « Ideology, context and text in a systemic functional model », in GIRARD G. (dir.), *Texte(s), contexte(s), hors-texte(s)*. St Étienne : Presses Universitaires de St Étienne, 179-191.
- BARATS C. (dir.), (2013), *Manuel d'analyse du web en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- BEN-DAVID A., MATAMOROS-FERNÁNDEZ A., (2016), « Hate Speech and Covert Discrimination on Social Media: Monitoring the Facebook Pages of Extreme-Right Political Parties in Spain », *International Journal of Communication*, 10, 1167-1193.
- BONHOMME M., (2009), « Mot-valise et remodelage des frontières lexicales », *Cahiers de praxématique*, 53, 99-120.
- BOURDIEU P., (2001) [1991], *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Seuil.
- BRILLIANT M., (2011), « L'émergence de la polémique autour de la formule "immigration choisie" dans la presse française (janvier-juillet 2005) », *Semen*, 31, 113-128.
- BROWN C., (2009), « WWW.HATE.COM: White Supremacist Discourse on the Internet and the Construction of Whiteness Ideology », *Howard Journal of Communications*, 20 (2), 189-208.
- BROWN A., (2018), « What is so special about online (as compared to offline) hate speech? », *Ethnicities*, 18 (3), 297-326.

- BROWN P., LEVINSON S.C., (1987), *Politeness. Some Universals in Language Use*. Cambridge : Cambridge University Press.
- CARBOU G. (2015), « Des contre-discours aux contre-mondes : l'exemple des commentaires d'internautes autour de l'accident de Fukushima », *Semen*, 39.
- CHAKRABORTI J., (2015), « Re-thinking hate crime : fresh challenges for policy and practice », *Interpersonal Violence*, 30 (10), 1738-54.
- CHARAUDEAU P., (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- CHARAUDEAU P., (2009), « Du discours politique au discours populiste. Un nouveau défi pour la démocratie », *La Clé des Langues*, http://cle.ens-lyon.fr/plurilingues/du-discours-politique-au-discours-populiste-un-nouveau-defi-pour-la-democratie-77732.kjsp?RH=CDL_PLU120000
- CHARAUDEAU P., (2011), « Réflexions pour l'analyse du discours populiste », *Mots*, 97, 101-116.
- CHILTON P., (2005), « Manipulation, memes and metaphors : The case of Mein Kampf », in DE SAUSSURE L., SCHULZ P. (dir.), *Manipulation and Ideologies in the Twentieth century*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 5-45.
- CITRON D.K., NORTON H.L., (2011), « Intermediaries and Hate Speech : Fostering Digital Citizenship for Our Information Age », *Boston University Law Review*, 91, 1435-1484.
- DESMONS E., PAVEAU, M.-A. (dir.), (2008), *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours*. Paris : L'Harmattan.
- EMCKE C., (2017), « L'Europe contre la haine : Entretien avec Carolin Emcke », *Esprit*, 12, 75-80.
- EHRlich S., (2001), *Representing Rape: Language and Sexual Consent*. London : Routledge.
- FAYE J.-P., (2004), *Les Langages totalitaires*. Paris : Hermann.
- FOX J., CRUZ C., YOUNG LEE J., (2015), « Perpetuating online sexism offline : Anonymity, interactivity, and the effects of sexist hashtags on social media », *Computers in Human Behavior*, 52, 436-442.
- FRACCHIOLLA B., MOÏSE C., ROMAIN C., AUGER N., (2013), *Violences verbales, analyses, enjeux et perspectives*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- GARRIC N., LONGHI J., (2012), « L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données : d'une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique », *Langages*, 187 (3), 3-11.
- GOFFMAN E., (1973), *La Mise en scène de la vie quotidienne*. Paris : Minuit.
- GRIMSHAW A.D., (1990), *Conflict Talk: Sociolinguistic Investigations of Arguments in Conversations*. Cambridge : Cambridge University Press.
- HAILON F., (2010), « Le discours journalistique dans la communication politique, un phénomène de remédiation dialogique », *Communication, lettres et sciences du langage*, 17-28.
- HENNING K., HOLDFORD R., (2006), « Minimization, Denial, and Victim Blaming by Batterers: How Much Does the Truth Matter? », *Criminal Justice and Behavior*, 33 (1), 110-130.

- HERAULT A., MOLINIER P., (2009), « Les caractéristiques de la communication sociale via Internet », *Empan*, 76 (4), 13-21.
- JANE E.A., (2014), « ‘Your a ugly, whorish, slut’. Understanding e-bile », *Feminist Media Studies*, 14 (4), 531-546.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., (2005), *Le Discours en interaction*. Paris : Armand Colin.
- KRIEG-PLANQUE A., OGER C., (2010), « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots*, 94, 91-96.
- LOCKYER S., PICKERING M., (2008) « You must be joking: The sociological critique of humour and comic media », *Sociology Compass*, 2(3), 808-820.
- MATOESIAN G.M., (1993), *Reproducing Rape: Domination through Talk in the Courtroom*. Cambridge : Polity Press.
- MAYAFFRE D., (2014), « Plaidoyer en faveur de l’Analyse de Données Co(n)Textuelles. Parcours cooccurrentiels dans le discours présidentiel français (1958-2014) », *Proceedings of the 12th International Conference on textual data Statistical Analysis*, Paris, 15-32.
- MICHELI R., (2012), « Les visées de l’argumentation et leurs corrélats langagiers : une approche discursive », *Argumentations et Analyse du Discours*, 9, <https://aad.revues.org/1406>
- MOÏSE C., (2006), « Analyse de la violence verbale : quelques principes méthodologiques », *Actes des XXXVI^e Journées d’étude sur la parole*, 103-114.
- MOÏSE C., (2012), « Insulte, violence verbale, argumentation », *Argumentation et Analyse du Discours*, 8, 1-16.
- MOÏSE C., OPREA A., (dir.), (2015), *Politesse et violence verbale détournée, Semen*, 40.
- MOÏSE C., ROMAIN C., (2010), « Violence verbale et listes de discussions : les argumentations polémiques », *Cahiers de l’institut de linguistique de Louvain*, 36 (2), 113-133.
- MUSOLFF A., (2008), « What can critical metaphor analysis add to the understanding of racist ideology? Recent studies of Hitler’s anti-semitic metaphors », *Critical Approaches to Discourse Analysis Across Disciplines*, 2 (2), 1-10.
- MUSOLFF A., (2016), *Political Metaphor Analysis Discourse and Scenarios*. London New York :Bloomsbury.
- OGER C., OLLIVIER-YANIV C., (2006), « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots*, 81 (2), 63-77.
- PÉREZ R., (2017), « Racism without Hatred ? Racist Humor and the Myth of “Colorblindness” », *Sociological Perspectives*, 60 (5), 956-974.
- PONTEROTTO D., (2014), « The risks of uncertainty : Hedging strategies in rape trial discourse », *Language and Dialogue*, 4 (1), 93-111.
- PECHEUX M., (1975), *Les Vérités de la Palice*. Paris : Maspero.
- RABATEL A., (2015), « Une analyse de discours du manifeste ‘Pour des universités à la hauteur de leurs missions’. Pour une alternative à la gestion libérale des universités et de la recherche en Europe », *Semen*, 39.
- REISIGL M., WODAK R., (2001), *Discourse and Discrimination. Rhetorics of Racism and Anti-semitism*. London/New York: Routledge.
- RICHARDSON J., WODAK R., (2009), « Recontextualising fascist ideologies of the past:

- right-wing discourses on employment and nativism in Austria and the United Kingdom », *Critical Discourse Studies*, 6 (4), 251-267.
- RICHARDSON-SELF L., (2018), « Woman-Hating: On Misogyny, Sexism, and Hate Speech », *Hypatia, A Journal of Feminist Philosophy*, 33 (2), 256-272.
- RINN M., (2008), « Introduction », in *Emotions et discours. L'Usage des passions dans la langue*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 13-18.
- RINN M., (2009), « Le pathos négationniste des sites islamistes », in DELEPLACE M. (ed.), *Discours de la haine : Récits et figures de la passion dans la Cité*. Lille : Presses universitaires du Septentrion, 331-342.
- SCHMITT C., (1996), *The Concept of the Political*. Chicago : The University of Chicago Press.
- SEARLE J.R., (1969), *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*. Paris : Hermann.
- SHEPHERD T., HARVEY A., JORDAN T., SRAUY S., MILTNER K., (2015), « Histories of Hating », *Social Media + Society*, 1 (2), 1-10.
- TERDIMAN R., (1985), *Discourse/Counter-discourse: The Theory and Practice of Symbolic Resistance in Nineteenth Century France*. London: Cornell UP.
- TISSERON S., (2011), « Intimité et extimité », *Communications*, 88 (1), 83-91.
- VAN DIJK T.A., (2006), « Racism and the Press in Spain », in BLAS J.L., CASANOVA M., VELANDO M., VELLON J. (dir.), *Discurso y Sociedad II. Nuevas contribuciones al estudio de la lengua en un contexto social*. Castelló de la Plana : Universitat Jaume I, 59-99.
- WEBER A., (2008), *Manuel sr le discours de haine*. Leiden, Boston: Martinus Nijoff Publishers.
- WEITZER R., KUBRIN C.E., (2009), « Misogyny in Rap Music A Content Analysis of Prevalence and Meanings », *Men and Masculinities*, 12 (1), 3-29.
- WODAK R., (2011), *The Discourse of Politics in action: Politics as usual*. Basingstoke : Palgrave.
- WODAK R., (2015), *The Politics of Fear - What Right-Wing Populist Discourses Mean*. London : Sage.
- WODAK R., RICHARDSON J.E. (eds), (2013), *Analysing Fascist Discourse: European fascism in talk and text*. New-York : Routledge.
- YUS F., (2011), *Cyberpragmatics*. Amsterdam : Benjamins.